

C

RURALITÉS NOUVELLES

Votre guide de voyage

HAUTE-SAÛNE

Crédit : Michel Denancé

54

Meurthe-et-Moselle

c.a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ADM 54

Association des maires
et des présidents d'intercommunalité
de Meurthe-et-Moselle

LE 23 MAI 2019

RURALITÉS NOUVELLES EN HAUTE-SAÔNE

Séminaire pédagogique à Ronchamp et Saint-Rémy-en-Comté
proposé par l'ADM54 et le CAUE de Meurthe-et-Moselle.

Informations pratiques :

Numéros de téléphone à utiliser en cas de besoin :

Camille Lamellière (CAUE 54) / 06.76.51.61.59

Laurent Hannezo (ADM 54) / 06.48.03.71.56

Adresse restaurant :

Le Rhien

14 rue d'Orière

70250 Ronchamp

Remerciements :

Christian Mettelet / Bruno Tonfoni / Frédéric Monin-Guénot / Agnès Veyssière / René Grosjean



INTRODUCTION

Chers collègues,

Ce voyage d'études a pour objectif de rencontrer les acteurs qui portent et mettent en œuvre des projets exemplaires d'un point de vue environnemental et sociétal. Ceux qui font bouger les lignes et qui rendent possibles des projets de qualité.

Nous vous proposons d'aller rencontrer des élus et maîtres d'œuvre en action en Haute-Saône, à la découverte de Ronchamp (2 800 hab.) et de Saint-Rémy-en-Comté (580 hab.).

Plus que la simple visite de la Chapelle de Le Corbusier et de ses aménagements paysagers, notre visite de Ronchamp permettra de questionner la façon dont un centre-bourg peut être rendu attractif par la réactivation de son patrimoine. La commune bénéficie d'une grande visibilité et d'une certaine attractivité grâce à son site classé au patrimoine mondial de l'Unesco mais les acteurs du territoire ne se sont pas contentés de cette image. Ils ont également souhaité réhabiliter une ancienne filature située à proximité du centre de la commune pour relier Ronchamp à son histoire industrielle tout en permettant la diversification des activités économiques et culturelles.

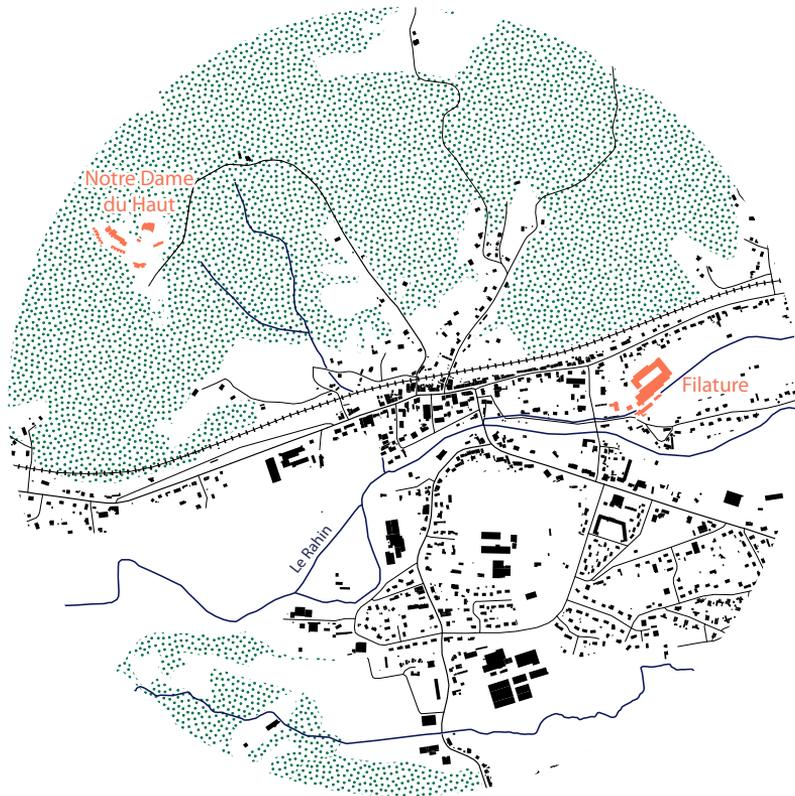
En contrepoint, il nous semblait indispensable de nous rendre dans une commune bien plus petite, Saint-Rémy-en-Comté où des projets de grande qualité avec très peu de moyens ont été rendus possibles grâce à la volonté d'une équipe municipale avertie et engagée. Nous irons à la rencontre du maire qui nous présentera les différents aménagements paysagers et espaces publics qu'il a pu réaliser sur la commune avec beaucoup d'ingéniosité et de sobriété.

Vous souhaitant une agréable journée, riche d'expériences et de partages.

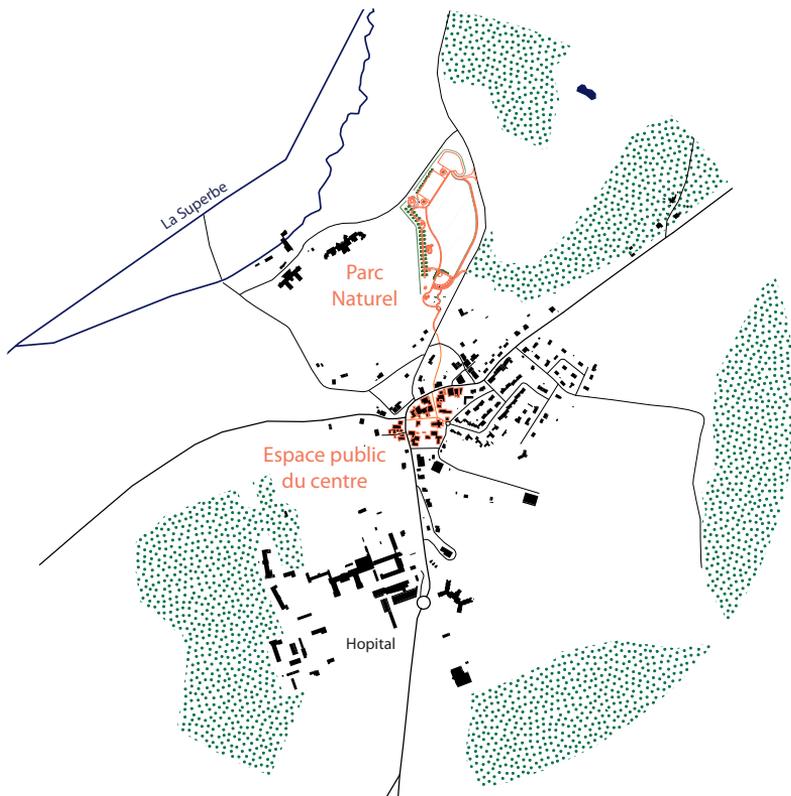
Sentiments les meilleurs.

Rose-Marie Falque, Présidente de l'ADM

Pierre Baumann, Président du CAUE



Ronchamp



Saint-Remy-en-Comté



0 200m

PROGRAMME

7h20 : Rendez-vous à Laxou (côté Auchan Drive, La Sapinière)

8h : Arrêt à Charmes (parking du cabaret 1001 étoiles)

10h/12h : Visite de la réhabilitation de l'ancienne filature de Ronchamp.

En présence de René Grosjean (Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont), Bruno Tonfoni (architecte), Frédéric Monin-Guénot (responsable du pôle urbanisme et aménagement du PNR des Vosges)

12h15 / 13h45 : Déjeuner au restaurant Le Rhien à Ronchamp

14h/15h30 : Visite guidée de Notre-Dame du Haut de Ronchamp

16h30/18h30 : Présentation en salle + visite des aménagements urbains et paysagers de la commune de Saint-Rémy-en-Comté

En présence de Christian Mettelet (maire de la commune de Saint-Rémy-en-Comté / ingénieur-architecte / concepteur du projet)

20h15 : Arrêt Charmes

20h45 : Arrivée à Laxou



LA FILATURE

STUDIOS



LA FILATURE : ÉCOPARC RAHIN CHÉRIMONT

Le projet de la filature de Ronchamp est intéressant à plus d'un titre au regard des objectifs sociétaux et environnementaux auxquels le CAUE est sensible : intégration et ancrage territorial, mobilité, programmation, parti architectural, démarche de projet, acceptation du projet par les habitants.

Valorisation patrimoniale : Après la valorisation d'un patrimoine reconnu qu'est la chapelle de Le Corbusier, Ronchamp s'engage dans la valorisation d'un patrimoine bien moins reconnu mais tout aussi intéressant et marquant pour le territoire : le patrimoine industriel. Un patrimoine symbolique fort pour les habitants et anciens travailleurs de l'usine qu'il est important de continuer à faire vivre. Le parti pris tant politique, programmatique qu'architectural respecte le lieu tout en l'adaptant aux nouveaux programmes et aux enjeux de transition environnementale (isolation des bâtiments et réseau de chaleur alimenté par une entreprise locale).

Ancrage territorial : La filature offre une programmation très éclectique permettant de compléter l'offre de service offerte sur la commune : fablab, espace d'exposition, gymnase, brasserie, espaces extérieurs couverts, cuisine permettant de valoriser la production locale... En ce sens, une véritable réflexion est menée pour apporter de nouvelles activités afin de redynamiser le centre-ville sans tuer le commerce local.

Mobilité / retisser des liens : Le site était une enclave. Un travail fin de reconnexion a été mené avec des continuités piétonnes et cyclables avec le réseau existant. La gestion de la circulation est traitée selon deux axes : le premier qui traverse le bâtiment permet d'accéder principalement aux locaux commerciaux. Le second, entièrement dédié aux mobilités douces, dessert les équipements (gymnase, salle d'exposition,

studios et hall public). La qualité de ces liaisons est conditionnée par tout le travail paysager qui a été réalisé sur site.

Démarche architecturale frugale et raisonnée : Il est important de noter l'intelligence et la finesse avec laquelle ce projet a été mené. L'architecte s'est attaché à proposer un projet ancré dans son territoire tant dans sa mobilisation des ressources locales que dans son concept architectural clair et fort. Le bâtiment a été évidé en son centre afin de créer une grande cour commune. Ce choix fort permet de préserver la massivité extérieure et originelle du bâtiment, tout en apportant de la lumière aux nouveaux locaux ainsi que des espaces extérieurs communs de qualité. Il est important de noter que les déchets liés à la déconstruction et les déblais ont été gérés sur site. Les abords de la filature sont traités de façon beaucoup plus paysagère allant dans le sens de la limitation de la perméabilisation des sols tout en recréant des continuités écologiques perdues.

Des hommes et des choix derrière le projet : Plus que la réalisation du projet, il est aussi intéressant de s'attarder sur la mobilisation et l'investissement humain qui a rendu ce projet possible. De nombreux acteurs se sont mobilisés et le rôle de Parc Naturel Régional a été fondamental dans la concrétisation du projet tel qu'il est aujourd'hui. Il a poussé les élus à questionner l'avenir de l'usine qui était vouée à la démolition. Les services de l'Etat se sont associés à cet objectif. Un dialogue compétitif a été mis en place pour recruter un architecte engagé. Des savoir-faire d'entreprises locales ont été mis à profit. Des techniciens de la Communauté de Communes font vivre ce projet au quotidien. Sans le courage politique des élus, ce projet n'aurait pas vu le jour.



Entrée sur le site : redonner une visibilité à la filature



Un accès véhicule : vers la cour centrale



La cour centrale : gérer le stationnement et apporter de la lumière



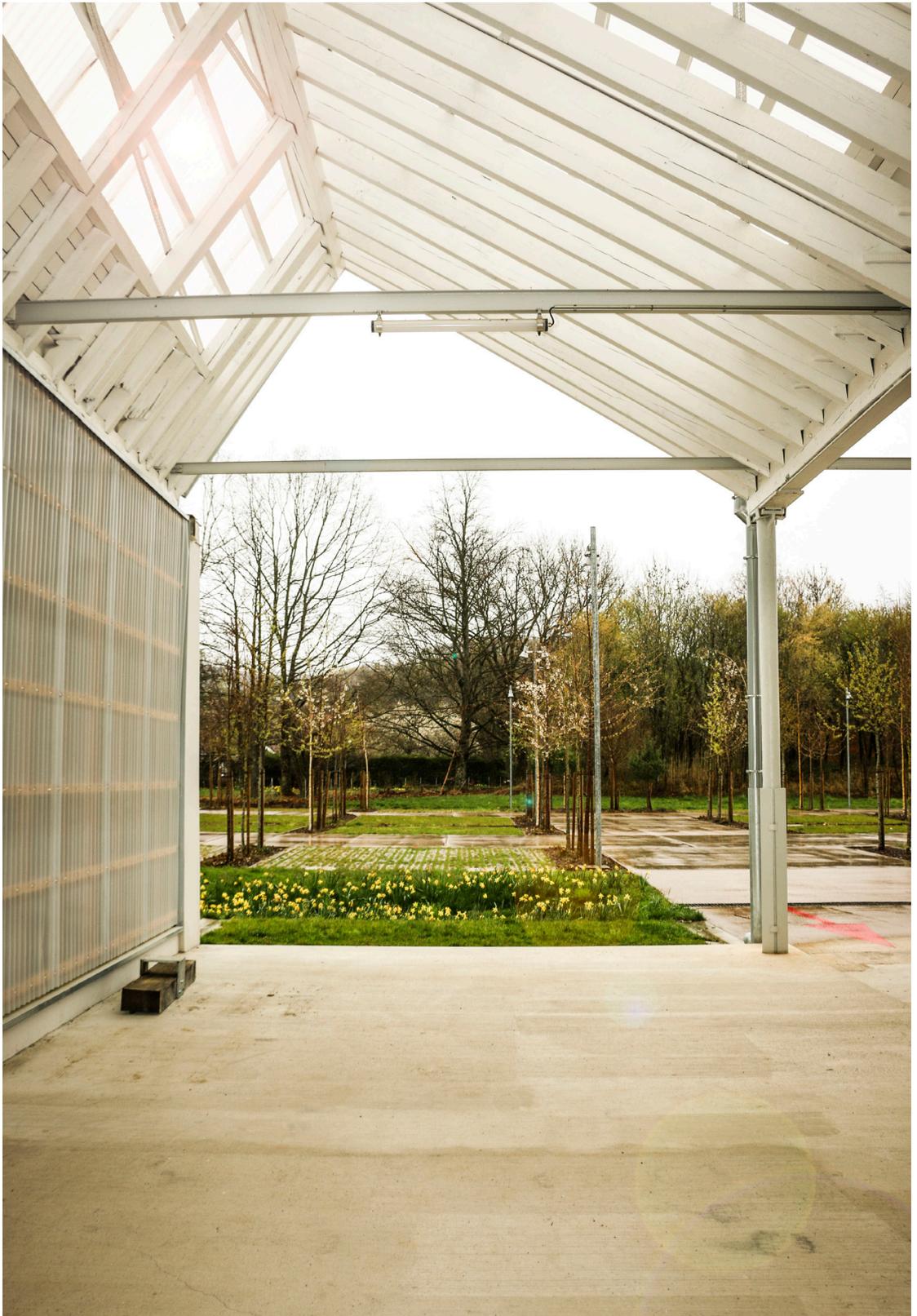
Des liaisons douces : désenclaver le site



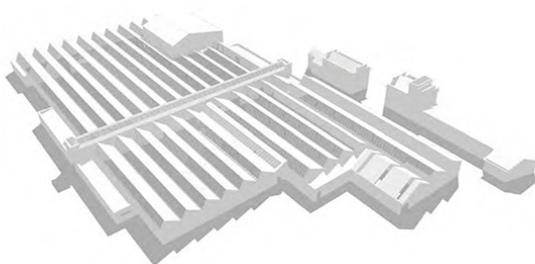
Nouvelles paysagères : gestion des eaux et traitement paysager du site



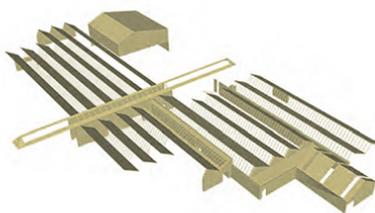
Le gymnase : un exemple de réappropriation des lieux



Des espaces publics couverts : connexions visuelles / espaces appropriables

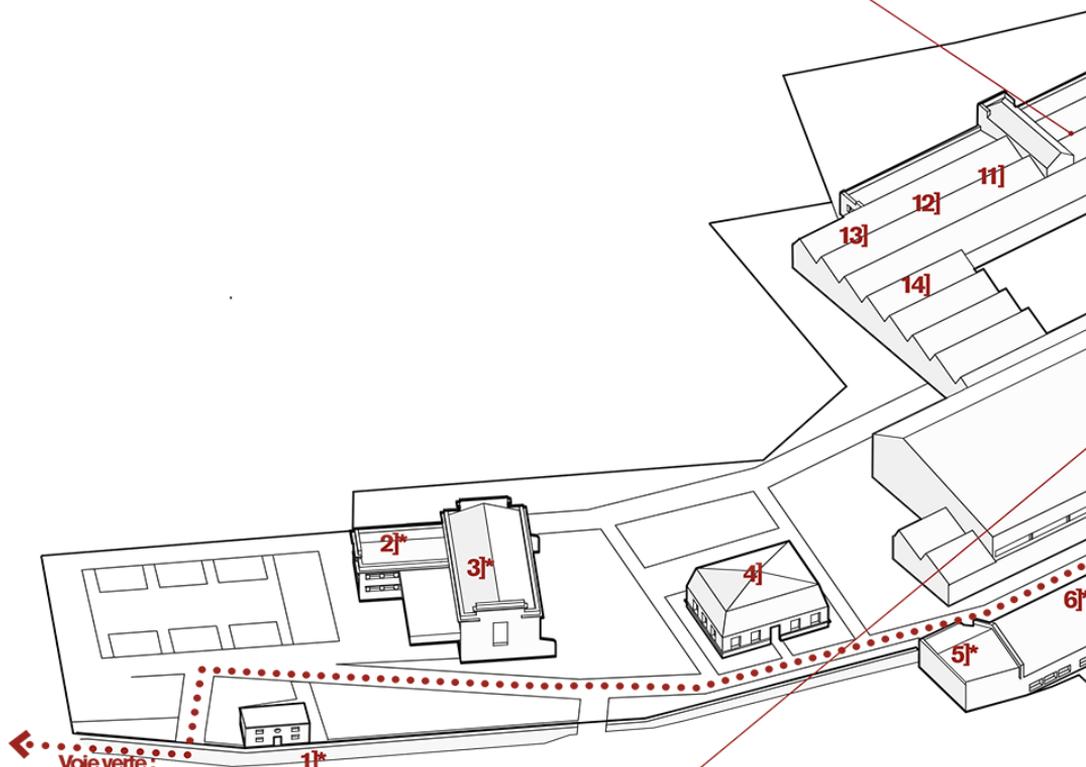


1842 / 2014



Bris

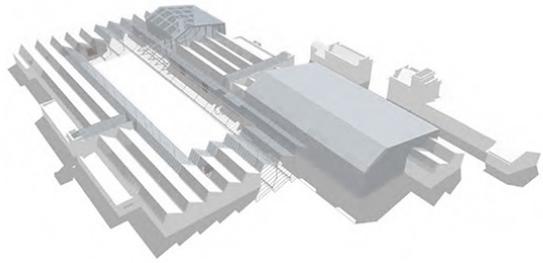
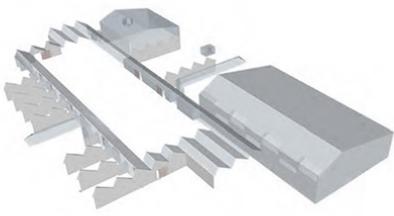
locaux d'activités [1500m²]



Voie verte:
 Ronchamp
 Musée de la Mine
 Notre Dame du Haut
 Lure
 Vesoul
 véloroute Charles le Téméraire

gymnase [1300m²]

1] canal 2] bureaux 3] ferronnerie 4] siège de la CCRC 5] local d'activité 6] brasserie [250m²] 7] transformateur [90m²]
 15] chaufferie bois

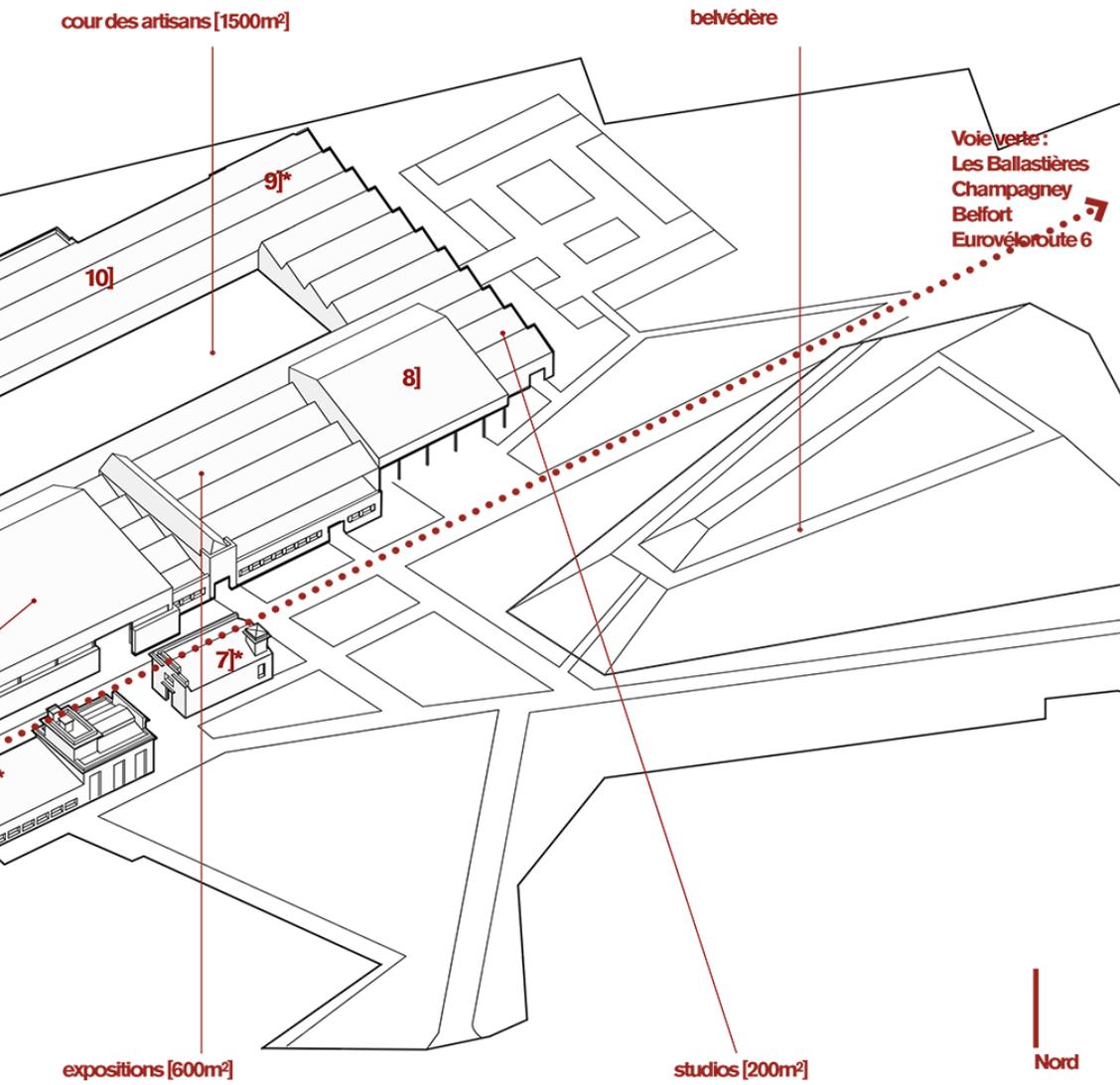


+

Collages

=

2018



8] halle publique [450m²] 9] voie verte 10] cuisine 11] imprimerie 12] peintre aérographe 13] menuiserie 14] fablab, coworking



René Grosjean

Président de la Communauté de Communes
Rahin et Chérimont

« La Filature, Ecoparc Rahin et Chérimont occupe à Ronchamp l'ancienne usine de tissage et de filage textile industriel dont je vais retracer l'histoire. Cette entreprise se développe entre la première moitié du XIX^e siècle et la deuxième moitié du XX^e siècle et au plus fort de son activité compte 290 personnes.

Vers 1960, la concurrence asiatique se faisait sentir, les effectifs baissent, l'entreprise ferme définitivement en 1987. Heureusement la construction automobile est en plein essor, la sous-traitance prend alors possession des lieux. [...]

En 2005, c'est l'équipementier espagnol Gestamp possédant des unités de production dans le monde entier qui arrive sur le site. [...]

En 2010, Gestamp quitte les lieux pour s'installer dans leur unité, plus fonctionnelle, nouvellement construite sur notre zone d'activités à Champagny et emploie quelque 120 personnes. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) rachète alors la Filature et les terrains propriétés de l'entreprise Gestamp (12 hectares).

Après quelques travaux, en juillet 2011, la Communauté de Communes installe son siège dans la maison de maître. A cette date aucune décision n'est prise quant à l'avenir de cette friche industrielle. Les élus recensent les besoins de notre territoire afin de réhabiliter et d'occuper ces bâtiments vides.

En 2013 le projet de l'Ecoparc de la Filature voit le jour avec le lancement par CCRC d'un dialogue compétitif avec le soutien du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : trois cabinets d'architectes travaillent de façon indépendante sur le devenir de cette usine. Au mois de septembre, Atelier Cité Architecture présentant le projet le plus pertinent est choisi.

En janvier 2015, l'entreprise TTTV de Montreux-Château commence la démolition. Entouré des vice-présidents et conseillers communautaires, je pose la première pierre le 19 février 2015. Le 10 octobre de la même année, les studios Gilles Dirand, lieu de répétition pour les musiques actuelles sont inaugurés.

Le 1^{er} juillet 2017, nous inaugurerons la première tranche de travaux. Un espace de 9 000 m² qui comprend des studios de répétition, une salle d'exposition, un gymnase homologué au niveau régional, une halle extérieure pour des marchés voire des concerts de plein air, une chaufferie bois. Une liaison douce permettra le développement de nouveaux modes de déplacement sur le territoire.

Outre le sport et la culture, les entreprises artisanales et commerciales pourront bénéficier de 2 000 m². Ces espaces économiques sont déjà attribués et dès le mois de septembre seront en activité et plus particulièrement un tiers lieu numérique.

Dans les années suivantes d'autres cellules seront ouvertes pour les professionnels. Une cuisine centrale sera réalisée qui alimentera nos périscolaires du territoire et au-delà, les personnes âgées à domicile, la maison de retraite de Ronchamp, etc.

Cet espace cuisine privilégiant les circuits courts pourra s'approvisionner auprès d'agriculteurs locaux regroupés en association. Cette démarche « circuits courts » a été initiée par nos soins avec le soutien tout particulier du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Une micro-brasserie verra également le jour sur le site. »

Source texte : Document de présentation de la filature réalisé pour l'inauguration

Source photo : Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Bruno Tonfoni

Architecte



ArchiMag : Ce site industriel était voué à la destruction. Comment a-t-il été sauvé ?

Bruno Tonfoni : Ce « sauvetage » est le résultat d'une conjonction d'acteurs. Les élus de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ont été persuadés par le Parc Naturel des Ballons des Vosges qu'ils devaient engager une réflexion sur la réhabilitation du site. Les services de l'État ont emboîté le pas. DDT, architecte et paysagiste-conseils, CAUE, DRAC, ont accompagné le maître d'ouvrage pour permettre l'émergence d'une alternative à la table rase. Ce sauvetage était envisagé avant même que nous soyons consultés dans le cadre d'un dialogue compétitif. Il restait à démontrer que cela était possible. Nous avons proposé de « composer avec l'existant » en articulant au mieux les ressources du site et les acteurs de sa transformation. C'est ce qui a convaincu que ce sauvetage pouvait être une réelle plus-value pour le territoire et ses habitants.

Archimag : Quelle approche environnement avez-vous privilégiée ?

Bruno Tonfoni : Nous avons évité un point de vue trop techniciste qui aurait entraîné des coûts de maintenance disproportionnés. Les réponses environnementales ont privilégié la frugalité des moyens mis en œuvre : aménagement du site existant et ouverture de l'enclave usinière ; déconstruction et gestion des déblais sur site ; reconstitution de la continuité écologique et du boisement endémique que la filature avait interrompue ; imperméabilisation des sols et gestion alternative des eaux pluviales par l'aménagement d'un réseau de noues et de prairies ; aménagement de l'ancien canal usinier en voie verte ; Mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une production locale de plaquettes ; isolation performante des bâtiments pour limiter la consommation d'énergie (objectifs : réhabilitation

70KW/m² an et neuf 50KW/m²) ; économie d'énergie et respect de la biodiversité par la mise en œuvre d'un éclairage public intelligent à détection automatique.

À ces différents titres, la filature vient d'être labellisée Écoquartier, label porté par le ministère en charge du Logement.

ArchiMag : Ce projet a reçu le «Prix du public» dans la catégorie équipement du Palmarès 2018 de Bourgogne-Franche-Comté. De quoi cela témoigne-t-il à votre avis ?

Bruno Tonfoni : La filature appartient à son territoire et c'est peut-être ce qui motive ce vote. Elle a permis de développer des activités de services aux entreprises et de nouveaux services à la population dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et du tourisme. C'est un lieu ouvert sur le territoire intercommunal, fréquenté et générateur de liens.

La diversité des programmes est structurante. Locaux pour artisans, hall d'expositions, salles de répétition pour les musiciens, salles multisport, tiers-lieux, co-working et fablab, siège de la Communauté de Communes et bientôt brasserie, cuisine en circuit court sont et seront autant de raisons pour fréquenter ce lieu.

La volonté d'ouvrir le site au public dès son acquisition, et cela y compris durant le chantier, a permis d'inscrire la filature dans la géographie de la Communauté de Communes. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la page Facebook qui lui est consacrée et qui illustre quotidiennement son inscription locale.

Source texte : ArchiMag Janvier - Mars 2019 n°12

Source photo : Atelier Cité Architecture



Frédéric Monin-Guenot

**Responsable du pôle urbanisme et aménagement
du PNR des Vosges**

Le parc naturel régional des Ballons des Vosges accompagne la Communauté de communes Rahin et Chérimont pour son projet de reconversion d'une friche industrielle. Considéré comme « projet pilote » pour le Parc, la collectivité bénéficie ainsi d'un accompagnement soutenu qui s'inscrit dans la durée.

L'appui du Parc a ainsi permis d'aider à définir les enjeux et les objectifs du projet, à choisir un processus opérationnel approprié, à organiser une procédure de dialogue compétitif et à arrêter un projet adapté. Futur site à vocation multiple, la Filature de Ronchamp se destine à devenir un véritable vecteur de développement économique, social et culturel pour tout un territoire.

Source texte : Document de présentation du parc

Source photo : Parc des Ballons des Vosges

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Adresse :

20 rue Paul Strauss

70250 RONCHAMP

Architecte/Urbaniste, Mandataire :

Atelier Cité Architecture

BET vrd :

Sinbio

BET déplacement :

Veloplan

Programmation et développement économique :

Urban

Economiste :

ATEEC

BET Structure :

Evp Ingenierie

Surface terrain : 12 ha

Surface bâtie : 7350 m²

Montant de travaux : 5,6M € HT

Date de mise en oeuvre : 2019 - ?

Procédure : dialogue compétitif

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LE SITE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU HAUT

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est un édifice incontournable à découvrir pour les amoureux de l'architecture moderne et de Le Corbusier, mais pas seulement... Ce site regorge d'aménagements de qualité : du couvent intégré dans la pente de Renzo Piano au travail de Michel Corajoud sur les espaces extérieurs. En se rendant dans la commune de Ronchamp, il semble indispensable pour le CAUE de faire visiter ce site où se côtoient des grands maîtres de l'architecture et du paysage.

Les commandes

Le Corbusier s'est vu confier la reconstruction de la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp suite à la destruction de l'ancienne chapelle, survenue en 1944. Ce nouvel édifice de style moderniste est inauguré en 1955. Il est l'une des pièces majeures du travail de Le Corbusier puisque la chapelle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Figure de l'architecture sacrée moderniste, il est intéressant d'observer la manière dont Le Corbusier a su en faire un lieu magistral, emplis de sérénité et de silence en jouant avec les formes, la matérialité, la lumière et la couleur.

Le monastère Sainte-Claire et la porterie ont été quant à eux inaugurés en 2011. Afin de préserver l'aspect religieux du site, il a semblé opportun d'y installer une communauté religieuse, les sœurs clarisses de Besançon. Il était aussi question de réaménager le site afin de créer une véritable entrée pour les visiteurs. L'architecte Renzo Piano s'est vu confier cette mission, en lien avec le paysagiste Michel Corajoud avec cette tâche peu évidente de construire à proximité de l'œuvre corbuséenne. Projet qui a été mené avec beaucoup de justesse et de finesse puisque le monastère et la porterie de Renzo Piano ont été primés équerre d'argent 2012. Dessinés avec beaucoup de légèreté, ces bâtiments de béton, de verre et de bois s'ouvrent sur le paysage et la végétation. Ils offrent aux sœurs et aux visiteurs des espaces rationnels, lumineux et spirituels, en total adéquation avec l'atmosphère religieuse des lieux.

S'implanter dans le paysage : un engagement

Ces différents projets sont conditionnés par le site et par sa topographie. Chaque concepteur a pris position par rapport au paysage et à cette colline de Boulémont : une affirmation de Le Corbusier, une modestie de Michel Corajoud et une intégration de Renzo Piano.

Le Corbusier prend le parti d'implanter la chapelle en son sommet, de valoriser la hauteur. Elle devient alors un phare blanc dans le paysage et entretient un lien étroit avec celui-ci tant dans sa forme architecturale élancée, qui magnifie la silhouette de la colline, que dans sa programmation. Un autel extérieur est intégré à la chapelle afin de donner la possibilité de célébrer des messes face au paysage. Cette relation est d'autant plus claire que Michel Corajoud a réouvert le site sur l'horizon en retirant la végétation qui avait repris ses droits autour de la chapelle, la coupant de son rapport fort aux vallées et collines voisines.

Par ailleurs, Michel Corajoud a fait le choix de proposer des aménagements paysagers simples et justes afin de préserver le caractère boisé de la colline : des clairières enherbées, des masses boisées, des cheminements suivant la topographie, un parking paysager. Il est important de souligner ces choix modestes qui ont permis de valoriser la topographie, le paysage et l'architecture qui constituent ce site.

Renzo Piano a quant à lui choisi d'intégrer l'architecture dans la colline : le monastère ainsi que l'oratoire sont semi-enterrés. La topographie a conditionné la forme des bâtiments et ce dans un grand respect du paysage et du travail de Le Corbusier.

« *Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* » Michel Corajoud



Les aménagements extérieurs : simplicité permettant de souligner la topographie



La porterie : entrée sur le site



Le monastère : une intégration paysagère dans la pente



La Chapelle : un phare blanc dans le paysage



La Chapelle : une implantation au sommet de la colline



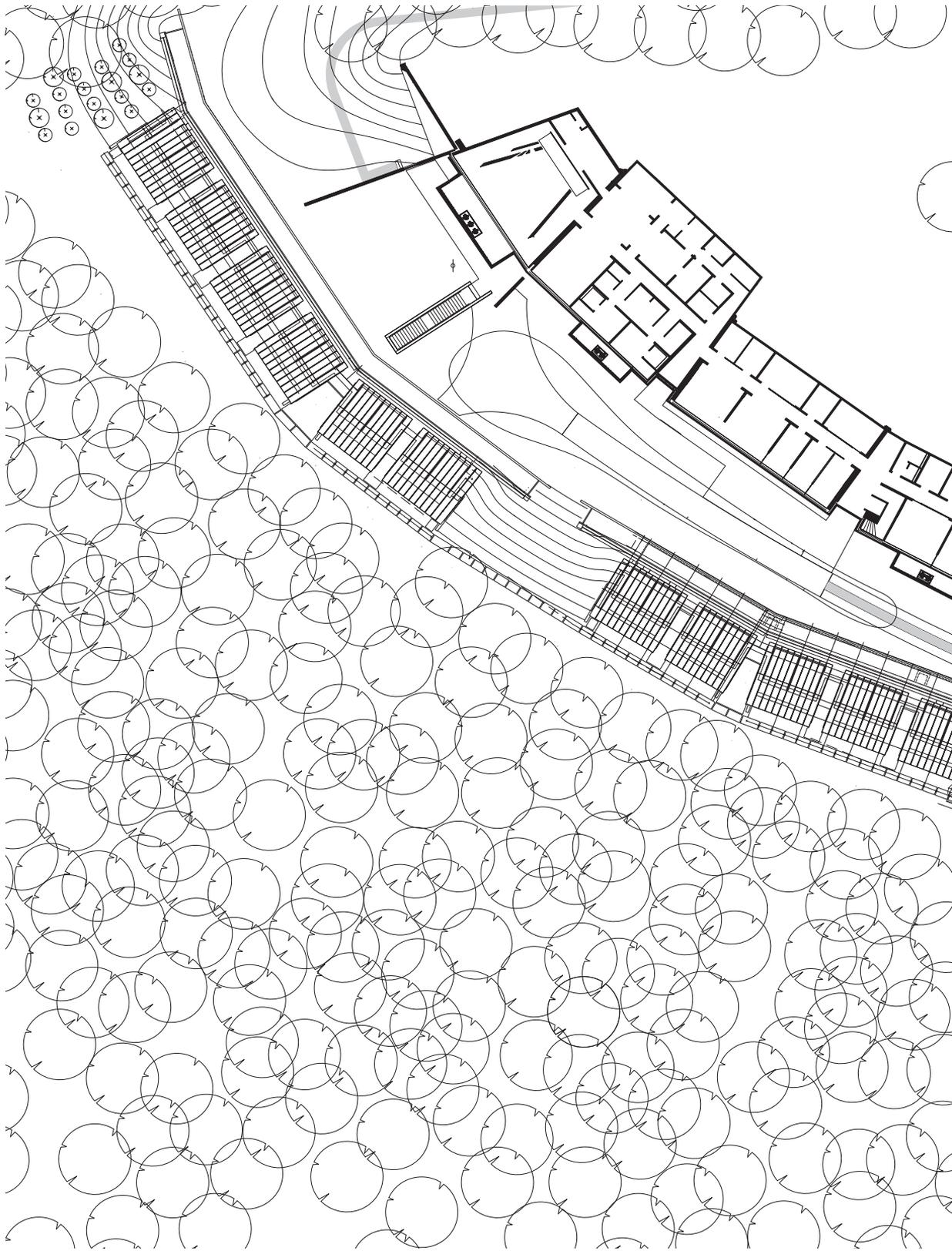
L'autel extérieur : s'ouvrir sur le paysage



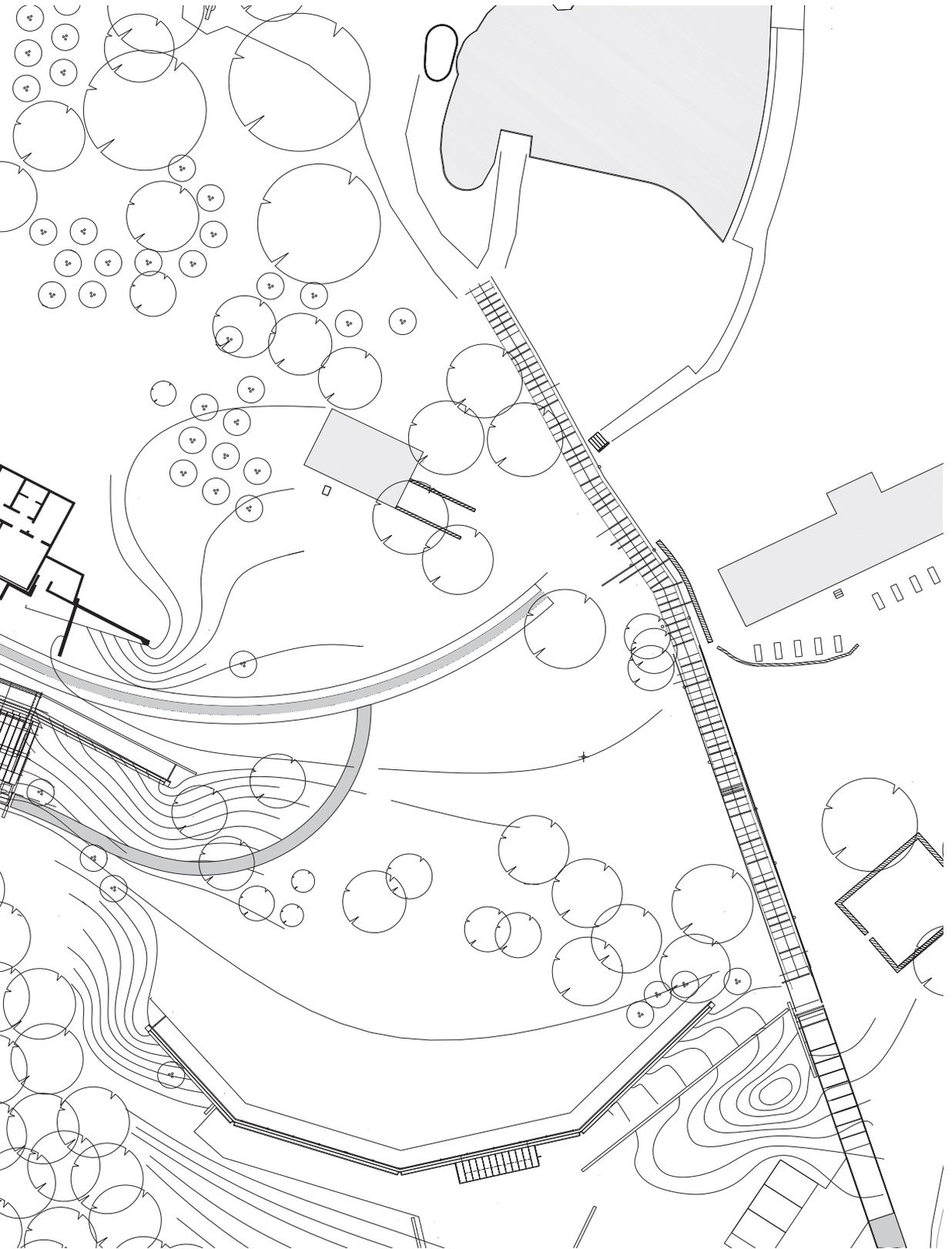
La Chapelle : une silhouette qui s'élanche vers le paysage



Les aménagements paysagers : retirer en partie la végétation pour redonner un horizon



Plan du site



La porterie, le monastère et les aménagements paysagers

Maîtrise d'ouvrage :

Association Œuvre Notre-Dame du Haut
+ Sœurs Clarisses (Association Sainte Colette)

Adresse :

13 Rue de la Chapelle
70250 Ronchamp

Architecte :

Renzo Piano

Paysagiste:

Atelier Corajoud

Montant de travaux : 9 000 000 €

Date de mise en oeuvre : 2006-2011

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



PROJET COMMUNAL DE SAINT-RÉMY-EN-COMTÉ

Se rendre à Saint-Rémy-en-Comté n'est pas un choix anodin : aller à la rencontre d'un maire engagé pour sa commune avec de grandes ambitions d'aménagement et des budgets restreints est fondamental pour le CAUE. La prise en compte de la biodiversité a été un point de départ dans tous les projets entrepris : du PLU aux divers aménagements paysagers. Le Parc Naturel communal ainsi que les aménagements de l'espace public au centre du village sont la parfaite traduction de ces ambitions, entre autres...

Le Parc Naturel communal : un espace public paysager de qualité

Le Parc Naturel communal, de 6 ha, est situé en contrebas du cœur du village et en surplomb de la rivière la Superbe. Sa position dans la pente permet de reconnecter la commune à son paysage, de donner à voir les prairies et forêts aux habitants. De plus, il est un lieu pédagogique et de sensibilisation en faveur de la biodiversité avec notamment la création d'un verger conservatoire de cerisiers endémiques, des haies bocagères composées d'arbustes de la région ainsi que de 5 mares en « cascade ».

Le verger conservatoire de 62 cerisiers a pour objet de préserver d'anciennes variétés d'arbres fruitiers, menacées de disparition. Ce verger, comme tous ceux créés par la commune, fait l'objet de pratiques biologiques tant pour son exploitation que pour son entretien. Outre la production de fruits, les vergers sont aussi des endroits de prédilection pour les rapaces notamment.

Cinq mares de plaine ont été creusées dans le but de développer la faune et la flore tout en épurant l'eau de pluie collectée dans tout le centre-bourg récemment rénové. Ce choix intelligent de gestion des eaux de pluie permet d'apporter une qualité paysagère au parc avec la présence de mares tout en diversifiant les milieux en faveur de la biodiversité mais aussi en préservant le biotope de la Superbe. L'eau de pluie s'y écoule en douceur.

En plus de cet aspect paysager, le parc permet d'apporter une vie au village et diversifie les

équipements à disposition des habitants : des jeux pour enfants y sont installés, des tables de pique-nique, un petit théâtre et un grand atrium permettent d'accueillir des manifestations diverses. Un parcours de santé ainsi qu'une piste de luge sont prévus à court terme.

Un cœur de village unifié et végétalisé

L'aménagement du centre du village s'est traduit par une réflexion globale et un traitement unitaire de l'espace public. Ce choix a permis de redonner une identité forte à la commune. Auparavant, l'espace était banalisé par une « imperméabilisation bitume » systématique. Aujourd'hui, les aménagements tirent partie de la topographie et de la végétation : le dessin fin des espaces a permis de redonner un parvis et un socle végétal à l'église, des points de vue sur le paysage, de créer des transitions entre les habitations et l'espace public, d'intégrer harmonieusement des places de stationnement... Le fait d'avoir choisi des matériaux de qualité et dans des tonalités harmonieuses est fondamental pour ce projet : pierre sèche recyclée d'un hangar déconstruit, pavés, granit... La végétalisation apporte aussi de véritables qualités, une ambiance et une atmosphère agréable aux espaces du centre du village. De plus, la végétation choisie est principalement mellifère, propice à la pollinisation en général et à l'apiculture en particulier (point essentiel pour le maintien des populations des pollinisateurs).

Ces aménagements surpassent la simple réponse à des problématiques techniques et traduisent un véritable projet d'espace public abouti et réfléchi.

Nous avons souhaité mettre en évidence principalement ces deux aménagements mais le conseil municipal ne s'est pas arrêté là... Il existe d'autres projets intéressants sur la commune comme par exemple un sentier de randonnée pédagogique, des stations d'épuration écologiques (roseaux), des vergers conservatoires, 3 mares forestières, des prairies fleuries...



Le Parc Naturel : s'ouvrir sur la vallée de la Superbe



Le Parc Naturel : une gestion des eaux respectueuse des écosystèmes



L'étang, le verger, un espace pique-nique : créer des espaces paysagers de qualité



Le belvédère : donner à voir le paysage et la biodiversité



L'espace public du centre : végétaliser les pieds de façade et le socle de l'église



L'espace public du centre : traiter les différences de niveaux



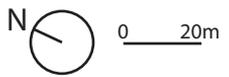
L'espace public du centre : une réflexion sur les matériaux utilisés



L'espace public du centre : intégrer le stationnement / la pierre sèche comme nichoirs pour les oiseaux



Plan du Parc Naturel



Légende :

-  Réseau EP existant
-  Haies
-  Enherbements / Espaces verts
-  Cheminements piétons





Christian Mettelet

Maire de la commune de Saint-Rémy-en-Comté

« Nous fêtons cette année le 10^{ème} anniversaire du jumelage de notre village avec l'étoile Capella. Cette étoile géante, dont le rayon est 10 fois supérieur à celui du Soleil, se tient au zénith de Saint-Rémy-en-Comté lors de l'équinoxe de printemps.

La plus brillante de la Constellation du Cocher, Capella est aussi l'une des 3 étoiles les plus brillantes de notre hémisphère Nord, avec Arcturus et Sirius. A une distance de quelque 42 années-lumière de notre (encore) belle planète bleue, la grande traversée de la petite partie de l'Univers qui nous sépare n'est pas encore programmée.

Seuls les premiers plans de l'engin spatial que nous projetons de réaliser pour un voyage inaugural sont esquissés sur la planche à dessins! Nous rencontrons en effet quelques difficultés de conception du système de propulsion pour atteindre la vitesse de la lumière, 300 000 km/seconde, et devons avouer que les volontaires pour ce grand voyage-aller de 42 années ne sont pas encore très nombreux, craignant à juste titre de se brûler les ailes ... avant le voyage retour.

Morceau d'humour autant que de dérision, ce jumelage d'un genre particulier n'en est pas moins très sérieux, se voulant évocateur de l'infiniment grand de cet environnement galactique dont nous ne pouvons imaginer les limites, à supposer qu'elles existent, aux confins de ces milliards d'autres galaxies qui entourent la nôtre.

Les scientifiques du Monde entier s'emploient

à accroître sans cesse la connaissance en ce domaine, avec des découvertes toujours plus extraordinaires que celles de la veille.

L'humilité à laquelle ce genre d'évasion virtuelle devrait nous conduire, me semble en outre constituer un bon préalable pour mieux apprécier les richesses d'ici-bas et s'en émerveiller ... et ainsi mieux les protéger, mieux les préserver, mieux les vénérer.

Notre Terre, infiniment petite dans l'espace interstellaire, doit devenir l'infiniment grand de nos préoccupations afin que perdure le plus longtemps possible les espèces qui la peuplent. L'espèce humaine bien sûr, mais aussi les espèces végétales et animales, dans un partage équitable, harmonieux et durable des territoires qu'elles occupent, et ce dans le respect du territoire de l'autre.

Est-il utile de souligner une fois encore que la route actuellement tracée par les « Grands financiers de ce Monde » mène droit à l'apocalypse ...

Je crois fort en effet que les collapsologues nous prédisant un proche effondrement de la civilisation industrielle, soient hélas dans le vrai. Fasses que Capella nous guide pour baliser urgemment de nouveaux chemins vers des horizons de bonheur partagé ...
7 700 000 000 de terriens réunis, CHACUN POUR TOUS! »

Source texte : Revue trimestrielle d'information municipale de la commune de Saint-Rémy-en-Comté

Source photo : Commune de Saint-Rémy-en-Comté

Le Parc Naturel

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Saint-Rémy-en-Comté

Surface projet : 6 ha

Montant de travaux : 372 000 € HT

Date de mise en oeuvre : 2017

Aménagement du coeur de village

Commune de Saint-Rémy-en-Comté

Surface projet : 1 ha

Montant de travaux : 1 425 000 € HT

Date de mise en oeuvre : 2013

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

« [...] En outre, dans cette très importante et indispensable transition sociétale, toutes ces nouvelles approches risquent fort de perturber profondément les rapports villes/campagnes, ce au bénéfice salubre de cette dernière, aujourd'hui complètement sacrifiée sur l'autel du prétendu progrès. Des besoins nouveaux vont apparaître alors que s'empilent comme des legos les étages toujours plus nombreux des tours urbaines gigantesques au prétexte de devoir « loger » les quelques 10 milliards d'âmes de la génération 2050. Que vont pouvoir offrir ces territoires ruraux aujourd'hui désertés pour beaucoup à ces âmes sans plus de liens avec la Terre nourricière ? Cette question de la ruralité et de l'aménagement des zones rurales peut certes sembler quelque peu anecdotique après pareille prospective.

On peut cependant penser qu'en Europe et dans les pays dits développés, le monde rural pourrait devenir le salubre vase d'expansion, ce complément d'âme qui permettrait, peut-être, d'éviter les surchauffes et autres dilatations explosives de toutes natures, liées à ces périodes de transition, que cette transition soit sociétale, écologique ou énergétique. C'est peut-être ainsi qu'il conviendrait d'élargir notre schéma de pensée pour faire du monde rural non plus un territoire à préserver, mais un territoire de progrès... [...] »

Christian METTELET, Maire de Saint-Rémy-en-Comté, 2018. Extrait d'un témoignage apporté aux « Chroniques d'un atelier 13 : Architecture et ruralité en Ardèche », Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.